

Assemblée générale annuelle

Association du personnel professionnel et administratif de l'Université de Moncton

PROCÈS-VERBAL

Le 4 décembre 2014 à 13 h 30

Salle 142, Pavillon Adrien-J.-Cormier

1.0 Vérification du droit de présence

53 membres sont présents.

2.0 Ouverture de l'assemblée

La présidente, Chantal DeGrâce, ouvre l'assemblée à 13 h 35. Les membres sur place se présentent à tour de rôle.

3.0 Adoption de l'ordre du jour

Hélène Savoie, appuyé de Sylvette Dionne-Cormier, propose l'adoption de l'ordre du jour avec la modification suivante : les points 12 et 13 sont interchangeés et on ajoute 12.1 « Les trop perçus ». Adopté.

4.0 Adoption du procès-verbal proposé de l'AGA 2013

Lyne Bissonnette, appuyée de Gaëtan Gauvin, propose l'adoption du procès-verbal de l'AGA du 5 décembre 2013. Adopté.

5.0 Affaires découlant du procès-verbal adopté de l'AGA 2013

8.1 Rapport de trésorerie : Embauche d'une secrétaire administrative

Betty LeBreton a fait une demi-journée en mai et juin 2014 et deux demi-journées de septembre à décembre 2014.

Chantal DeGrâce présente les différents projets que nous voudrions donner à la secrétaire administrative et que nous n'avons pu faire à date : bulletin d'information, procédurier, document pour accueil aux nouveaux membres.

Yoland Bordeleau, appuyé de Conrad Melanson, propose qu'une allocation maximale de 6000 \$, soit réservée pour le paiement des services de secrétariat, selon les besoins jugés pertinents par le conseil d'administration. Une description des tâches de la secrétaire sera fournie aux membres de l'APAPUM à la prochaine AGA ainsi que différents projets ci-dessus réalisés au cours de l'année. Les besoins seront révisés annuellement. Une abstention. Adopté.

6.0 Adoption des procès-verbaux des AGS tenues les 7 et 29 mai 2014

Louis Doucet, appuyé de Sylvette Dionne-Cormier, propose l'adoption du procès-verbal de l'AGA du 7 mai 2014. Adopté.

Juliette Belliveau, appuyée d'Edna Pelletier-Doucet, propose l'adoption du procès-verbal de l'AGA du 29 mai 2014. Adopté.

7.0 Départs à la retraite

Chantal DeGrâce mentionne que trois membres ont pris leur retraite au cours de l'année soit Maria LeBlanc, Jacqueline Belliveau et Joanne Gautreau. Une APAPlume leur sera envoyée par la poste avec une lettre de félicitations.

8.0 Rapport de la trésorière

8.1 Présentation des états financiers

Juliette Belliveau présente et propose l'adoption du rapport des revenus et des dépenses. Appuyée par Daniel Grant. Adopté.

On demande quels sont les taux d'intérêt pour les placements. Nous avons quatre placements à 0.95%, 2.25%, 2.85% et 1.45% respectivement.

9.0 Affaires nouvelles

9.1 Amendements aux statuts et règlements

Article 10.3 : Chantal mentionne que selon la loi, on ne peut cesser d'être membre, mais on voulait le préciser dans les Statuts et Règlements. Un membre suggère plutôt de faire référence à la loi pour indiquer que les membres ont quand même une obligation de payer même s'ils ne sont plus membres actifs. On propose de reporter l'adoption de ce point à la prochaine AGA, après vérification juridique. Adopté à l'unanimité.

Articles 16.11.1 et 16.12 : Les articles 16.11.1 et 16.12 portent sur les fonctions et pouvoirs du C.A. Enlever 16.12, mais ajouter la phrase « dans les 10 jours... » à l'article 16.6.2

Yoland Bordeleau, appuyé par Gaëtan Gauvin, propose de faire les changements suivants à nos Statuts et Règlements :

- ajouter l'article 16.11 Confidentialité 16.11.1 « Vu la nature de leurs mandats, les membres du Conseil d'administration et les membres des comités conventionnés sont soumis à une obligation de confidentialité. Ils ne peuvent en aucun cas divulguer les renseignements personnels, confidentiels ni détails obtenus dans le cadre de leurs fonctions syndicales à des personnes autres que celles qui les requièrent dans le cadre de l'application de la loi et dans l'exercice de leurs fonctions, les employés du Syndicat, les autres membres du Conseil d'administration et/ou les autres membres des comités conventionnés, et ce, non seulement pendant la durée de leurs mandats, mais aussi à tout autre moment par la suite. Ils doivent notamment s'abstenir de discuter des dossiers du Syndicat à l'extérieur des rencontres prévues à cet effet ou dans des lieux publics (ex. : ascenseurs, couloirs, restaurants). »
- modifier le point 16.6.2 à « Dans les 10 jours de la fin de leurs mandats, tous les membres du Conseil d'administration doivent remettre à leur départ les documents relatifs à leurs attributions ». Adopté.

9.2 Primes de recrutement

Eric Hachey explique que certains syndicats offre une prime de reconnaissance aux membres de leur C.A. Cela pourrait aider au recrutement. On demande les commentaires des membres. Nous n'avons pas de crédits de dégrèvement comme les membres de l'ABPPUM : dégrèvement de 9 crédits; AEUM : 1000\$ présidence, 500\$ et 15\$/heure pour des rencontres, ATTUM : rien.

Questions et commentaires de l'assemblée :

Membre : voir si les RH seraient prêts à nous rencontrer à mi-chemin pour aider les libérations.

Membre : pour l'ABPPUM, qui paie pour le dégrèvement? Ce sont les RH. On en a déjà discuté lors des négociations. On a obtenu 20 jours de libération dont 10 sont payés par nous.

Membre : En comparaison, l'ABPPUM2 sont seulement 3 sur le C.A. et a 300 membres. Ils ont par contre droit aux services de secrétariat de l'ABPPUM. Si l'ATTUM s'affiliait à l'APAPUM, on devrait se désaffilier de la FPPU. Est-ce qu'on pourrait regrouper toutes les associations ensemble?

Membre : est-ce que l'U de M pourrait nous aider à payer le secrétariat? Qu'est-ce que ça veut dire pour nos cotisations si on offrait des primes de recrutement?

Membre : apporter les RH à nous aider au recrutement, ne trouve pas que c'est une bonne idée. Pense que les RH seront fiers que nous ayons ce problème.

Membre : même si nous sommes un petit groupe, ça ne veut pas dire que nos problèmes ne sont pas complexes, d'où l'importance de la FPPU. L'embauche d'une secrétaire à l'aide de fonds fournis par les RH amènerait un conflit d'intérêts.

Membre : on nous demande d'apporter le coût additionnel par membre de payer une somme totale de 5000\$.

Membre : quelqu'un qui s'investit dans le travail syndical, ça a un coût, comme à l'ABPPUM.

Membre : Congrès FPPU, y a-t-il quelque chose à chaque année? Réponse : 3 conseils (deux membres chaque fois) et un congrès aux 4 ans. Pour le dégrèvement, on a fait du progrès. Il faut continuer à y travailler.

Membre : qu'on continue à y réfléchir et qu'on apporte quelque chose à la prochaine réunion.

10.0 Rapports des comités

10.1 Comité adviseur du mieux-être universitaire (Mélissa Kate Lelièvre)

Les activités du mieux-être du campus de Moncton vont de septembre à juin chaque année. Plusieurs activités sont organisées tout au long, telles que du yoga, des sessions de volleyball, des kiosques, des concours, etc.

Tous les membres de la communauté universitaire reçoivent des courriels chaque semaine afin d'informer les gens des activités à venir. Tous sont invités à participer aux différentes activités et à donner leurs suggestions pour d'autres activités.

10.2 Comité d'équité en matière d'emploi (Renée Savoie-Power)

Le comité a été convoqué à deux reprises, soit une première fois pour le poste de Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et pour le poste de Directeur général de l'Éducation permanente. Dans les deux cas, le comité d'équité a trouvé que le choix de la personne choisie s'était fait dans le respect de la politique d'équité en matière d'emploi.

10.3 Comité d'étude de plaintes de la politique pour un milieu de travail et d'études respectueux (Renée Savoie-Power)

Aucune convocation cette année.

10.4 Comité d'étude de plaintes en matière de harcèlement sexuel et sexiste (Juliette Belliveau)

Aucune convocation cette année.

10.5 Comité paritaire des relations de travail (Caroline Corazza)

Le but du comité paritaire est de s'assurer que la convention collective soit respectée. Le comité paritaire a eu huit rencontres avec la partie patronale au courant de l'année. Les sujets des rencontres étaient entre autres le dossier de la classification et des cas de relation de travail. Nous avons reçu quelques demandes de renseignements de la part des membres, et nous en avons discuté durant les rencontres.

Afin de pouvoir répondre aux questions, nous faisons parfois appel à la FPPU pour avoir un avis juridique.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, vous pouvez nous contacter par courriel ou par téléphone. La convention collective se trouve sur le site web de l'Association de l'APAPUM.

10.6 Comité de perfectionnement (Eric Hachey)

Voici les multiples demandes des membres de l'APAPUM qui furent communiquées aux RH : (en aucun ordre particulier)

- Cours de Lean Six Sigma ceinture verte (LSSGB) et les cours de cette nature
- ITIL
- Cours concernant Outlook afin de maximiser l'organisation et les priorités
- Ateliers ou invité discutant au sujet de la résolution de problème
- Prezi

- Relation d'aide/support
- Le climat de confiance
- La gestion de conflits
- Perfectionnement en anglais, notamment « speaking et understanding »

Cette année, avec le départ de Lewis St-Onge qui s'occupait de ce dossier auparavant, tout fut fait via courriel avec Gisèle Fancy.

10.7 Comité de retraite (Yoland Bordeleau/André Arseneau)

Il y a eu cinq réunions en 2014.

- Présentations des gestionnaires des portefeuilles de la caisse de retraite
- Tous les avenants du règlement ont été intégrés. Il reste à réviser l'ensemble du document.
- Révision du document d'information sur le régime de retraite pour les nouveaux employés : 'Le régime en bref'.
- On termine la première année avec le nouveau régime de retraite. Il y a maintenant une politique de financement claire indiquant les étapes à suivre en cas de déficits et en cas d'excédents. L'année 2014 n'est pas encore terminée et l'actif de la caisse atteint un peu plus de \$ 100 M (rendement d'environ 7,5% jusqu'à maintenant). Le régime a encore environ \$ 50 M à aller chercher pour éliminer les déficits de continuité et de solvabilité.

Chantal DeGrâce mentionne que nous sommes à la recherche de quelqu'un pour participer à ce comité comme deuxième membre.

10.8 Comité mixte d'hygiène et santé au travail (Lynn Bissonnette)

Le comité s'est réuni tous les mois au cours de la dernière année, obligation selon la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail.

Le comité est constitué de 8 personnes, dont 4 représentants de l'Université et d'un représentant pour chacune des 4 associations. Chaque membre doit suivre une formation auprès de Travail-Sécuritaire Nouveau-Brunswick.

Les dossiers actifs concernent :

- L'établissement d'un programme de formation pour les nouveaux employés sur les normes de sécurité, en conformité avec les changements à la « Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail » (Chap. 15)
- L'élaboration d'une politique de sécurité pour le travail en solitaire, aussi bien en laboratoire que dans les bureaux
- Travail dans les espaces clos : des formations sont planifiées à tous les ingénieurs de la chaudière
- Taillon (locaux Mosquée et imprimerie) : situation potentiellement à risques, relativement à la sécurité des accès (obstruction), en cas d'évacuation ou d'incendie
- Sécurité dans les tunnels : recommandations du comité
- Taillon : rampe de l'escalier principal n'est pas conforme
- Taillon : salle d'entreposage au sous-sol (mauvais éclairage, rayonnages non fixés)

- Dossier récurrent : suivis des rapports d'incidents présentés par le coordonnateur en santé et sécurité, André Arseneau

Les dossiers en voie d'être fermés d'ici la fin de l'année :

- Campagne de sensibilisation pour un environnement sans parfum

Les dossiers fermés au cours de la dernière année :

- Trottoir entre l'édifice Taillon et la rue 19 juin
- Système d'identification des employés et contractants : le service des ressources matérielles remettrait aux contractants une vignette les identifiants « Visiteurs autorisés »
- La Grange : glissement de neige du toit (à valider en décembre ou janvier)

Un courriel générique a été créé : cmhst-cm@umoncton.ca.

10.9 Bourse FPPU/APAPUM (Renée Savoie-Power)

Nous avons reçu quatre candidatures. La bourse a été décernée à Étienne Doucet, fils d'Edna Pelletier-Doucet et Louis Doucet.

Le budget pour les bourses du personnel en 2014-2015 est 25 000 \$.

10.10 Comité des circonstances spéciales (Lucille Allen)

Les circonstances spéciales qui sont soulignées par l'APAPUM (au nom de ses membres) sont :

- Décès d'un membre de l'Association ;
- Décès d'un membre de la famille proche (conjointe ou conjoint, père, mère, enfant, frère, sœur et beaux-parents) ;
- Mariage d'un membre ;
- Naissance/Adoption ;
- Maladie d'un membre du Conseil d'administration.

Tel qu'il fut proposé à l'AGA du 1^{er} décembre 2005, un message est envoyé par courriel aux membres de l'APAPUM lorsqu'un don est fait à un organisme pour souligner les circonstances spéciales ci-dessus.

Dons remis du 1er juillet 2013 au 4 juillet 2014 :

Dons remis en mémoire de personnes défunt(e)s :

- 1 don à la Fondation des amis de la santé (Hôpital régional de Campbellton)
- 1 don à la Fondation des maladies du cœur du Nouveau-Brunswick
- 3 dons à l'Arbre de l'espoir (Fondation Hôpital Dr-Georges-L.-Dumont)

De plus, une carte cadeau a été offerte pour souligner la naissance d'un bébé d'une de nos membres.

10.11 Comité du régime d'assurance en soins de santé et invalidité de longue durée (Hélène Savoie)

Aucune convocation cette année.

10.12 Comité de travail des négociations (Eric Hachey)

Comme il fut voté lors de notre dernière AGS, nous avons maintenant une convention collective jusqu'en 2017. Depuis l'été dernier, nous avons notre nouvelle échelle salariale et en septembre nous avons reçu notre rétro. Comme convenu dans l'entente de l'annexe I, nous nous préparons pour entamer la partie salariale des deux dernières années du contrat prochainement. La composition du prochain Comité n'est pas encore déterminée.

Nous enverrons un courriel général lorsque le comité élargi se rencontrera.

Membre : faire processus de valorisations de nos membres avant le début des négociations en janvier. Il serait intéressant de valoriser nos membres autant que les professeurs et les étudiantes et étudiants le sont dans les journaux, par exemple.

11.0 Dossier de la classification des postes (Chantal DeGrâce/André Arseneau)

Chantal nous mentionne que nous avons une rencontre avec les RH le lundi 8 décembre. Ce dossier appartient aux RH. Nous n'avons aucun pouvoir. Nous tentons de défendre les décisions qui seront prises en ayant l'avis d'experts (M. Fafard de la firme Normandin-Beaudry). Après avoir présenté notre proposition, les RH ont demandé du temps de réflexion. Ils nous ont fait une recommandation qualitative. Nous avons demandé des données quantitatives que nous avons reçues en novembre 2014. M. Fafard nous dit que la nouvelle proposition des RH est une amélioration de la première, que nous sommes moins pénalisés. Nous avons encore besoin de précisions que nous souhaitons obtenir lundi prochain. Bernard Gaucher sera présent à cette réunion. Nous préférons prendre notre temps et bien faire les choses que de trop se presser.

Membre : allons-nous avoir le résultat de la prochaine réunion? Réponse : ça va dépendre de ce que les RH vont nous dire. Ce sera les RH qui présenteront le nouvel outil. Il y a certains points qui devront être négociés.

Membre : étaient surpris que les RH ne voulaient pas comparer au marché externe. Est-ce que c'est maintenant dans les plans? Non. L'équité externe c'est un autre processus. Nous n'avons pas de problème d'apporter ce problème aux RH. Les RH cherchent l'équité interne à l'intérieur du syndicat.

Membre : Est-ce qu'on va regarder le côté « formation » avec le nouvel outil? Réponse : on a augmenté la valeur pour l'item « formation » dans le nouvel outil.

Les augmentations négociées ne sont pas en jeu.

Membre : difficile de faire équité salariale à l'intérieur de l'APAPUM à cause de la variété des emplois.

Question concernant le gel d'embauche : qu'est-ce que ça veut dire au juste? On s'informe. Il aurait été bien que les membres de la communauté aient été informés avant que ça sorte dans les journaux. On passe le message.

12.0 Autres

12.1 Trop-perçu

Chantal explique que nous avons reçu une ristourne d'environ 33 000 \$ de la FPPU. Ce n'est pas dans les politiques de la FPPU d'avoir plus d'avoir que nécessaire au bon fonctionnement du service.

Suggestions de l'assemblée : retourner le montant aux membres, payer les primes de reconnaissance pour le C.A. et représentants des comités (gros comités seulement?), outiller les membres du C.A. (technologie) et représentants à des comités, diminuer la cotisation.

Un membre suggère de garder en tête : comment l'on fait pour assurer le bon fonctionnement du C.A.

Faire recommandation par courrier électronique aux membres. Nous pourrions les voter à la prochaine AGS.

13.0 Élections du conseil d'administration

Le président des élections est Eric Hachey.

Élue par acclamation, Caroline Corazza au poste de vice-présidente et responsable des relations de travail (2 ans).

Élue par acclamation, Linda Coulombe au poste de conseillère (2 ans).

On accepte des nominations pour le poste de secrétaire. Véronique Michaud accepte la nomination et est élue par acclamation (2 ans).

14.0 Remerciements et levée de l'assemblée

Chantal invite les membres à venir nous rencontrer s'ils ont des idées nouvelles.

Chantal remercie les membres du CA, les délégués des comités et les membres pour leur soutien.

La clôture de l'assemblée à 16 h 30.